

**~~ Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2019 ~~**

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2019

Sous la Présidence de M. BERGER Charles.

Présents : Mmes PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. BERNEL Denis, JACOB Quentin, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément.

Excusés : Mme BRODSKIS Anne donne pouvoir à M. SPELLANI Clément, Mme GALLAND Suzanne donne pouvoir à Mme PEYSSON Christie, Mme LANZONI Noëlle donne pouvoir à M. BERNEL Denis, M. DECROZE Emmanuel donne pouvoir à M. PONCET Emile, M. JACOB René Christian donne pouvoir à M. JACQUET Yves, M. VUILLEROD René (arrivé après les délibérations) donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles.

Absents : Mme MARCHANT Nathalie, M. CODEX Joël.

Mme RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

**Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2019.  
Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.**

**DÉLIBÉRATIONS :**

✂ **OBJET : Avenant n°2 entre la commune d'ARBOYS EN BUGEY et la Communauté de communes Bugey Sud « prévisionnel versements service urbanisme 2019 ».**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la mutualisation de l'instruction du droit des sols, il est nécessaire de passer chaque année un avenant à la convention de fonctionnement entre les communes adhérentes et le service urbanisme mutualisé. Cet avenant a pour objectif de fixer le montant des participations des communes pour l'année en cours en fonction du montant des charges de gestion courante et du nombre de dossiers de l'année N-1.

*Arrivée de M. Quentin JACOB à 19h20.*

Les dispositions financières de cet avenant ont été validées par les communes adhérentes lors de l'Assemblée Générale du service urbanisme mutualisé en date du 19 mars 2019.

Il convient de souligner que pour l'année 2019, une affectation exceptionnelle de 25 000€ de l'excédent est prévue pour minorer les dépenses de fonctionnement à répartir (et donc diminuer le coût d'adhésion pour les communes membres).

Ainsi, le prévisionnel 2019 est de 151 500 € à répartir entre les communes suivant le nombre de dossiers de l'année 2018. Il est à noter que de ce fait, le coût à l'acte s'établit pour 2019 à 84,78 € par dossier (au lieu de 101,03€ sans cette affectation exceptionnelle).

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n° 2 à intervenir entre les communes membres du service urbanisme mutualisé et la Communauté de communes Bugey Sud. Cet avenant précise le montant de la participation de la commune pour l'année 2019 et son échéancier de versement.

Le détail des versements est précisé en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

- PREND acte du nombre de dossiers de l'année 2018,
- APPROUVE la répartition proposée comme présentée dans l'annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à intervenir entre la commune et la Communauté de communes Bugey Sud.

**↳ OBJET : Vente d'un bien communal – logement communal (Ancienne école de PEYZIEU) commune déléguée ARBIGNIEU :**

Monsieur le Maire explique que :

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la Commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité.

Considérant que l'immeuble sis « Route du Dauphiné » Peyzieu / Arbignieu appartient au domaine communal d'ARBOYS EN BUGEY.

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant l'estimation de sa valeur du bien à hauteur de 110 000€ établie par l'agence immobilière BUGEY IMMOBILIER.

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE avec 15 voix pour et 2 voix contre de mettre en vente l'immeuble sis « Route du Dauphiné » Peyzieu/Arbignieu commune d'ARBOYS EN BUGEY,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble,

FIXE la mise à prix à 110 000€,

DIT que la publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération, information dans le « En direct du Conseil municipal » et sur le site Internet de la commune, ainsi que par l'affichage par l'agence immobilière BUGEY IMMOBILIER.

*Arrivée de M. René VUILLEROD à 19h40.*

**URBANISME :**

Concernant le PLU, rien de nouveau par rapport à l'article paru dans le journal communal qui vient d'être distribué, si ce n'est que cette semaine nous avons fait parvenir à la DREAL le dossier complémentaire relatif aux « zonages d'assainissement » sur lesquels elle doit émettre son avis.

Pour ce qui est des documents d'urbanisme, sans rentrer dans le détail :

- \* Le Certificat d'Urbanisme opérationnel déposé en Mai, concernant Chemin des Terres à Thoys, est toujours en cours d'instruction. Depuis le 28 mai, nous avons reçu 8 demandes de CU dont 2 opérationnels.
- \* Pour les demandes de Permis de Construire, rien de nouveau, le PC présenté alors est toujours en cours d'instruction (Thoys).
- \* Demande de Permis de Démolir : 1 reçue ce jour, au Crozet (extrémité d'un bâtiment « grange » appartenant à Mme NORIS Christine).
- \* Pour le reste RAS.

**Informations diverses :**

Salle des fêtes d'Arbignieu : Peu d'avancée, le Trésorier n'honorant pas toujours rapidement les factures.

**Questions diverses :**

M. Spellani nous alerte au sujet d'un affaissement au pont du Sauget, ce qui sera signalé à la CCBS.

**Prochaine réunion :**

**6 septembre 2019 à 20h00 Cantine scolaire Arbignieu**

Le Maire,  
Charles BERGER

